

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR **LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT ***
 LA DESTRUCTION *
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom : KERGUILLIC Véra
 ou Dénomination (pour les personnes morales) : Brest Métropole

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° 24 Rue Cant-ar-Queven - CS 73826
 Commune BREST
 Code postal 29200

Nature des activités :

Qualification : Maître d'ouvrage

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <i>Zootoca vivipara</i> Lézard vivipare	Non évalué : entre 5 et 10 individus	Concerne tout les individus présents sur les zones qui seront détruites (adultes et juvéniles).
B2 <i>Vipera berus</i> Vipère péliade	Non évalué : 1 ou 2 individus ?	Concerne tout les individus présents sur les zones qui seront détruites (adultes et juvéniles).
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Destructions de zones arbustives, de remblais et de ronciers dans le cadre de la renaturalisation de l'ancienne
 Suite sur papier-libre minoterie de l'Elorn à Pont ar Bled (La Roche-Maurice, Finistère). Reprofilage du site en zone prairiale.

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION
 (renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :

Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé

S'il y a lieu, précisez les conditions de conservation des animaux avant le relâcher : Conservation temporaire des individus dans des récipients adaptés avant lâchés sur une zone favorable (lisière et prairie à environ 100 mètres du site).

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher : Lâchés rapides après capture au niveau d'une zone de lisières, ronciers et prairie humide située à environ 100 mètres au nord du site.

Capture manuelle Capture au filet

Capture avec époussette Pièges Préciser :

Autres moyens de capture Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids Préciser :

Destruction des œufs Préciser :

Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :

Par pièges létaux Préciser :

Par capture et euthanasie Préciser :

Par armes de chasse Préciser :

Autres moyens de destruction Préciser : Mortalités accidentelles restant possibles par écrasements et ensevelissements au moment des travaux (individus très cachés ayant échappés à la capture conservatoire).

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :

Utilisation d'animaux domestiques Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :

Utilisation d'armes de tir Préciser :

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie animale Préciser : ...Captures et lâchés par un écologue professionnel (25 ans de ...

Formation continue en biologie animale Préciser : ...pratique, formation universitaire, thèse d'écologie).

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : Captures prévues en mars 2022 (aux cours de journées ensoleillées favorables à l'activité des espèces).
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : Bretagne

Départements : Finistère

Cantons : Landerneau

Communes : La Roche-Maurice

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires

Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Il sera créé deux pierriers (5 mètres X 2 mètres) favorables aux reptiles, au niveau de la lisière conservée en bordure de la ripisylve de la bordure de l'Elorn (zone située près des secteurs d'observation des reptiles du site).

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Pas d'opération semblables pouvant servir de référence.

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Préparation d'un compte-rendu détaillant les opérations de déplacements des individus avant travaux. Préparation de compte-rendus aux moments des suivis des populations après aménagements (suivis pendant deux ans, après fin des travaux et aménagements). Rapports soumis au service instructeur.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à BREST

le 25/11/2021

Signature

Pour le Président,
la Vice-présidente déléguée,

Véfa KERQUILLEC